



# COMPTE RENDU DU CTL DU 12 février 2021

Présents pour la CGT : Lam Son Pham, Olivier Crêve-Coeur et Christophe Flaux  
Ce CTL s'est tenu en audio-conférence pour cause de crise sanitaire Covid.

## ORDRE DU JOUR

1. Procès verbal du CTL du 14/12/2020 (pour approbation)
2. Numérisation des déclarations n°2042 (pour information)
3. Déménagement de la cellule foncière mutualisée d'Ermont au CFiP de Cergy-Pontoise (pour information)
4. Bilan de la campagne des entretiens professionnels en 2020 (pour information)
5. Questions diverses

### **1. Procès verbal du CTL du 14/12/2020 (pour approbation)**

Adopté à l'unanimité.

### **2. Numérisation des déclarations n°2042 (pour information)**

Après avoir rappelé le contexte en SIP (fusions, réorganisation en blocs fonctionnels) et le calendrier chargé au moment de mettre en place cette expérimentation (seule l'Ile de France est concernée à ce stade des opérations), la CGT est revenue sur plusieurs points techniques et logistiques :

#### **- CGT :**

Quel sera le délai entre le départ des déclarations et le retour ou la disponibilité de celles-ci sur les applications métiers ? En effet lors de contentieux ou de rectifications, elles sont la base de l'instruction.

**Réponse de la direction :** à ce stade nous n'avons pas d'idée de la redescende informatique de cette numérisation, ni du retour des déclarations dans les sites.

Cependant la campagne 2020 étant loin derrière nous et la période rectificative qui s'est achevée en décembre le nombre d'éventuels contentieux sera peu significatif et pourra être traité avec le rendu

Iliad de la déclaration.

**- CGT :**

Lors de la première expérimentation de numérisation, des emplois avaient été fléchés (prévision de suppressions d'emplois). En est-il de même pour cette nouvelle expérimentation car à terme, la numérisation devrait supprimer le travail de saisie des déclarations papier des services ?

**Réponse de la direction :** pour l'instant, nous n'en sommes qu'au stade de l'expérimentation et cela n'impacte pas les emplois du SIP plus que le quorum de suppression d'emplois national prévu initialement. Cependant, nous ne sommes pas sans savoir que les avancées techniques donnent lieu à des suppressions d'emploi quand elles ont vocations à supprimer du travail.

**3. Déménagement de la cellule foncière mutualisée d'Ermont au CfIP de Cergy-Pontoise (pour information)**

Ce déménagement fait partie intégrante de la salve de restructurations nommées NRP : Nouveau Réseau de Proximité.

Ces termes ne sont pas choisis au hasard : ils font référence à une modernité, à un maillage et à une proximité que nous souhaitons tous.

**Qu'en est-il en réalité ?**

Cette cellule, actuellement basée que le CfIP d'Ermont s'appelle communément « la cellule H ».

La direction veut en faire un service unique basé à Cergy pour tous les SIP du 95. Elle détricote donc ce qu'elle a mis en place il y a quelques années dans les SIP (après un échec de mise sur pied de cellules foncières dans les CDI, mise en place de référents fonciers dans chaque SIP).

Actuellement, la cellule H gère le foncier de Garges uniquement.

5 emplois vont pour l'instant être transférés de Ermont à Cergy (2 B + 3 C). L'installation des agents est prévue le 19 février.

La direction affirme que la cellule H de Cergy gardera les mêmes attributions que l'actuelle cellule d'Ermont. Les collègues seront installés au CfIP de Cergy bâtiment A au 1<sup>er</sup> étage, à côté de l'actuel SDIF.

La direction fait donc avancer son projet de Service Départemental de Impôts Fonciers.

**Pour la CGT**, la départementalisation d'un service, c'est moins de proximité pour les usagers, c'est géographique, et donc mathématique.

De plus, se pose la question du parking de Cergy : à force d'installer des services à Cergy, celui-ci se remplit. En période de Covid, cela ne pose pas trop de problèmes, mais en temps normal, si. Pour la direction, il n'y a pas de problème, puisque le SPF va partir. Circulez ! On verra...

Nous avons demandé combien d'agents seront détachés des SiP pour constituer le futur SdiF : 5 pour Ermont (en fait, Garges), 6 pour Argenteuil (actuellement 7, mais il y a une suppression...), Cergy 10, St Leu 3. Ces transferts d'emplois devraient intervenir l'été prochain.

Nous avons aussi demandé si la revalorisation foncière de 2026 allait provoquer les créations de postes au SdiF. Réponse de la direction : on ne sait pas.

Enfin, nous avons demandé pourquoi le transfert a été avancé de 2 semaines (il était prévu pour le

premier mars). Selon la direction, c'est parce que ça arrangeait les collègues... Et elle-même, bien sûr !

#### **4. Bilan de la campagne des entretiens professionnels en 2020 (pour information)**

1 040 agents ont été reçus en entretien professionnel par leur employé supérieur.

6 agents ont refusé l'entretien.

5 agents ont fait un recours hiérarchique, dont 4 ont porté l'appel en CAP Locale, donc 3 ont reçu une réponse favorable.

Les agents qui doivent être notés sont ceux qui remplissent la condition de temps de travail de 180 jours annuel. A noter que les ASA Covid comptent comme du temps travaillé dans cette condition.

Les collègues « de santé fragile » ont participé à leur entretien pro par visio conférence.

#### **5. Questions diverses**

##### **1) Situation sanitaire au 09/02/21 depuis le 17/03/2020 :**

56 cas avérés (dont 7 en cours)

91 cas de suspicions (dont 2 en cours)

307 cas contact (dont 19 en cours)

123 agents confirmés vulnérables dont 119 en télétravail (les 4 autres sont en ASA)

##### **2) Situation des vérificateurs par rapport au Fonds de solidarité aux entreprises :**

Résumé de l'intervention des représentants du personnel CGT à la DDFIP 95 :

A peine ils avaient traité la première liste de FDS de décembre (demandes d'octobre et novembre), que les vérificateurs se sont vus attribuer début février une nouvelle liste, de l'ordre de 40 demandes chacun. Il faut préciser que le traitement de la liste de décembre n'est pas terminé car de nombreux dossiers ont fait l'objet d'une 751, dont les réponses ne sont pas encore parvenues pour la plupart.

De nombreux collègues vérificateurs ont laissé de côté leurs dossiers de vérification en cours pendant le mois de janvier, donnant priorité aux FDS, conformément à ce qu'il leur était demandé.

Le problème, c'est que les délais de procédure impératifs de CFE ont continué à courir. Résultat : les collègues ne peuvent plus faire la même chose en février, pour traiter les demandes FDS (demandes du mois de décembre). Donc, globalement, la priorité est maintenant inversée pour nécessités de procédures et le FDS attendra. Les difficultés sont accrues par une contrainte technique : le « plantage » d'applications, régulier, dû à l'étroitesse de la bande passante de l'intranet en cette période de télétravail.

D'autre part, les agents sont écœurés car ils constatent, lors des traitements manuels qu'ils opèrent, que les filtres MRV sont de mauvaise qualité. En effet, Chorus accorde souvent automatiquement l'aide à tort. C'est le cas de défaillance déclarative, c'est le cas de chiffres d'affaires allégués qui sont incohérents par rapport aux déclarations déposées, ou pire, le cas d'interdictions d'ouvertures au public cochées, alors que les entreprises demandeuses ne font pas partie des secteurs fermés (dans bien des cas, l'aide attribuée automatiquement est alors de 10 000 €, alors que le contribuable n'a droit qu'à 1 500 €). Le taux de rejet des demandes manuelles est très important.

Par ailleurs, les vérificateurs sont inquiets, car, malgré la nouvelle baisse annoncée des objectifs de

CFE en 2021 par la division CF (11 dossiers au lieu de 13), cette annonce est assortie d'une seconde : « *il faudra que les vérificateurs fassent de l'auto-programmation* ». En quoi consistera cette auto-programmation ? S'agira-t-il de faire des 3909 à partir d'anomalies de FDS, ou de traiter des listes de programmation MRV, comme le faisaient les collègues des PCE avant le Covid ? Il n'est pas possible que cette mission soit cumulée avec la mission de CFE, qui en est une à part entière, surtout si c'est pour remplacer les PCE dont les effectifs ont été décimés ces dernières années !

Réponse de la direction :

Les volumétries de demandes de FDS sont énormes et étaient imprévisibles. Personne ne se réjouit de la qualité des filtres MRV. L'opération va sans doute se renouveler pour les demandes afférentes au mois de janvier. Il a été décidé par la Centrale que les DDFiP qui ont un stock à traiter seront épaulées par le renfort de vacataires. Ainsi, la DDFiP du Val d'Oise va recruter 6 vacataires en CDD de 6 mois (portables à 9 mois) pour le traitement des FDS. L'annonce sera publiée sur Ulysse 95. Au sujet de l'auto-programmation, oui, on y va progressivement, mais on n'en sait pas plus.

**3) Mise à jour des PC en VPN**

- CGT :

Il semble que certains PC attribués aux télétravailleurs ne puissent pas faire leur mise à jour à distance.

Réponse de la direction : on va gérer ça au cas par cas en fonction des remontées.

Donc... Faites remonter et tenez-nous au courant !